

Cognac, le mardi 5 mars 2019

Le Principal

à

Tous les parents d'élèves de 3^{ème}



Collège
Elisée Mousnier
COGNAC

Affaire suivie par

Le Principal,
F. LACHAISE

Téléphone
05.45.82.44.22

Télécopie
05.45.32.11.41

Courriel
ce.0160116p@ac-poitiers.fr

Adresse postale
26, rue Elisée Mousnier
BP 70072
16108 COGNAC

Objet : Réunion de présentation des formations en Lycées
Affaire suivie par :

Étant donné l'importance de l'année de Troisième durant le processus d'orientation jusqu'à l'affectation des élèves courant juin, et les changements intervenus dans les formations en 2^{nde} générale et 2^{nde} professionnelle,

**UNE RÉUNION D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLÈVES DE 3^{ème}
ET DE LEURS FAMILLES**

AURA LIEU LE MARDI 12 MARS 2019 AU COLLÈGE ÉLISÉE MOUSNIER A 18 H.

Monsieur MARCUZZI, proviseur du Lycée Jean Monnet de COGNAC, présentera les formations en 2^{nde} générale **en salle de réunion**.

Monsieur FLORIN, proviseur du Lycée Louis Delage de COGNAC, présentera les formations en 2^{nde} professionnelle **en salle 1 (sous la cursive)**.

J'insiste fortement auprès de vous pour assurer à cette réunion l'effet attendu, c'est-à-dire que vous puissiez entendre les nouveautés de la vie de vos enfants au Lycée et que vous sachiez quels sont les enjeux lors des phases d'orientation jusqu'en juin prochain.

Votre présence est nécessaire pour que vous déteniez les éléments incontournables dans la discussion que vous pourrez avoir ensuite avec les professeurs principaux, le psychologue de l'Éducation nationale et l'équipe de Direction.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

F. LACHAISE



Procédures d'affectation

En fin de 3^{ème} le chef d'établissement pose une décision d'orientation en fonction de vos demandes. Cette décision revient à une autorisation de passage en 2^{ème} GT, 2^{ème} Pro ou 1^{ère} année de CAP.

En cas de désaccord sur la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement, vous avez la possibilité de faire appel de cette décision. Une commission sera organisée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sous l'autorité de l'IA DASEN. Cette commission étudiera les demandes et prononcera une décision définitive.

2^{ème} Générale et Technologique

Les élèves sont affectés dans leur lycée de secteur (selon le domicile du responsable légal).

Des enseignements optionnels, facultatifs, peuvent être choisis (*deux au maximum*) pour compléter les enseignements communs.

L'option Création Culture - Design (Lycée C. Coulomb - Angoulême) est la seule option qui peut être demandée de droit hors secteur (nombre de places limité).

Les sections sportives scolaires sont à recrutement spécifique.

Pour le cas où vous souhaiteriez intégrer un autre lycée que celui de votre secteur, vous pouvez demander un Assouplissement de la Carte Scolaire - ACS (ex *dérogation*).

Dans ce cas, et selon les motifs, vous serez affecté sur place restante après l'affectation des élèves du secteur.

Voie professionnelle

(2^{ème} pro et 1^{ère} année de CAP)

Le secteur de recrutement en lycée professionnel correspond au département sans distinction de domicile.

Pour le cas où vous demanderiez une formation professionnelle hors département, si elle existe sur la Charente (en établissement public), vous ne serez pas prioritaire sur le département demandé. Il n'y a pas Assouplissement de la Carte Scolaire - ACS (ex *dérogation*) pour la voie professionnelle.

Le nombre de places en lycée professionnel est limité, c'est pourquoi il vous est demandé de formuler plusieurs vœux dans l'ordre de vos préférences.

Pour le cas où votre enfant serait en liste supplémentaire, vous aurez la possibilité de formuler de nouveaux vœux tout début juillet.

Certaines formations sont à recrutement particulier (cf brochure Onisep), il y a une sélection par l'établissement d'accueil.

❖ En LEGT et LP publics :

(Éducation Nationale, et Agricole)

L'affectation est gérée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 16) sous l'autorité de l'IA DASEN. Toutes vos démarches passeront par votre collège.

❖ En LEGT et LP privés :

L'entrée nécessite de votre part un contact avec l'établissement souhaité. L'Éducation Nationale n'affectant pas dans les établissements privés.

❖ En centre de formation pour apprentis :

(CFA)

L'entrée en apprentissage dépend d'une signature préalable d'un contrat avec un employeur. Il s'agit d'une démarche personnelle de votre part non prise en charge par l'Éducation Nationale.

Pour vous informer

Vos interlocuteurs

Au collège :
- Professeur principal, Psychologue de l'EN, Chef d'établissement

Hors collège :
- Centre d'Information et d'Orientation - CIO (Angoulême, Cognac, Confolens)

- Établissements de formation (Lycées, CFA, ...)
- Chambres consulaires (CMA, CCI, ... pour des informations sur l'apprentissage)

Vos documentations

Brochures Onisep :
- "Après la 3^{ème}"
(ce guide est distribué aux élèves par le collège)

Sites internet

Eduscol
<http://eduscol.education.fr/pid23131/orientation.html>
Académie de Poitiers « Orientation-Affectation »
<http://www.ac-poitiers.fr/cid103109/apres-la-3e.html>

Trouver son LEGT de secteur
<http://www.ac-poitiers.fr/cid104089/colleges-ou-lycees-de-secteur-en-charente.html>

Onisep Régional
<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers>



Lettre aux familles - Rentrée 2019

Orientation et affectation en fin de 3^{ème}

Le mot de l'inspectrice d'académie, DASEN de la Charente

La fin de 3^{ème} est un palier d'orientation, ce qui signifie que vous avez à formuler des choix d'orientation pour une poursuite d'étude. Au cours du parcours collège, et notamment en 3^{ème}, vous élaborez vos choix en fonction des goûts et intérêts de votre enfant. Les temps de dialogue avec l'établissement sont très importants. Il s'agit du processus d'orientation. Dès la fin du 2^{ème} trimestre et au 3^{ème} trimestre, l'établissement vous demande de formuler des vœux. Une décision d'orientation sera arrêtée puis diverses étapes administratives amèneront fin juin à l'affectation officielle des élèves. Les procédures d'affectation constituent cette partie administrative. Vous pouvez compter sur l'ensemble des personnels pour vous accompagner dans ces démarches.



Marie-Christine HÉBRARD

Les choix possibles vers :

La 2^{ème} Générale et Technologique

Elle est la première année du parcours en lycée général et technologique.

L'objectif est de consolider les apprentissages fondamentaux.

Un accompagnement personnalisé est mis en place afin de permettre à chacun de réussir. Un test de positionnement en début d'année permettant un diagnostic individuel des besoins.

Des temps consacrés à l'orientation permettent à chacun de développer ses connaissances (formations, secteurs professionnels, etc) afin de mieux élaborer ses choix d'orientation, notamment les choix d'enseignements de spécialité des classes de 1^{ère} et terminale.

La voie professionnelle

La 2^{ème} professionnelle et la 1^{ère} année de CAP constituent l'entrée en voie professionnelle.

Différentes spécialités dans différents champs sont proposées en lycées professionnels ou CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Pour obtenir le détail des offres reportez-vous à la brochure Onisep pour le détail des offres.

Mars 2019

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Charente

Clé administrative du Champ de Mars –
Bâtiment B - Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême Cedex

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Responsables éditoriaux :
Marie-Christine HÉBRARD - IA-DASEN 16
Magali SAINT-HILAIRE - SCA DSDEN 16
Laurent FINEULT - IEN/D 16
Sébastien NICHEL - Cabinet DSDEN 16